

PLOUDALMEZEAU, le 21 juillet 2010

Madame Marguerite LAMOUR
DEPUTE DU FINISTERE
Maire de PLOUDALMEZEAU
Membre de la Commission de
la Défense Nationale et des Forces Armées

à

Réf. : ML/MP 10.1198

Monsieur Jean-François RICHARD
Secrétaire du SNPAM CGT 29
Membre du bureau national

jean-francois.richard.-.DDAM-29.CGT-

Monsieur le Secrétaire,

Le 20 avril dernier, vous aviez adressé un courrier électronique à un certain nombre d'interlocuteurs, à propos de la réforme des services à compétence maritime.

Je vous fais parvenir, ci-joint, copie de la correspondance que je reçois, ce 17 juillet, de Monsieur BUSSEREAU, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, suite à mon intervention.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE DÉPUTÉ-MAIRE,

M. LAMOUR



République Française

*Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le 15 JUN 2010

Référence: CPIA10014645-D10013073
Vos réf : MLVG 10.0600

Madame le Député-Maire,

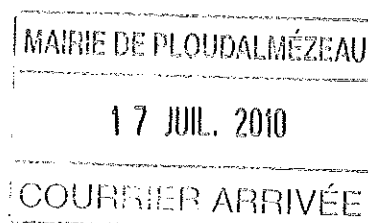
Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la réforme des services à compétences maritimes.

La réforme des services des affaires maritimes et de la signalisation maritime s'inscrit dans le cadre général de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat décidée par le Gouvernement. Conformément aux instructions du Premier ministre, il s'agit d'articuler efficacement le niveau régional de l'administration de l'Etat, resserré et dédié au pilotage renforcé des politiques publiques, avec le niveau départemental lui aussi concentré sur deux ou trois directions départementales interministérielles, selon les caractéristiques du département.

Cette réforme associe la simplification et la rationalisation des structures auxquelles nos concitoyens s'adressent pour l'ensemble de leurs démarches avec la nécessité d'en améliorer l'efficacité et la cohérence. La réforme des administrations maritimes en est une illustration avec l'intégration des anciennes directions départementales et interdépartementales des affaires maritimes au sein des directions départementales des territoires et de la mer.

Au-delà des économies d'échelle qui en résultent, la mutualisation renforce l'unité et la cohérence des dossiers en liant durablement les services attachés à la gestion du domaine public maritime à ceux dédiés à la gestion des navires, des marins et des activités maritimes. Cette convergence des compétences est d'ailleurs identifiée par l'appellation « délégation à la mer et au littoral ». Afin de satisfaire les besoins de proximité auxquels vous êtes sensible, cette délégation peut être répartie en « pôles territoriaux » situés au cœur même des bassins d'emplois maritimes.

Madame Marguerite LAMOUR
Député du Finistère
Maire de Ploudalmézeau
Hôtel de Ville
29830 PLOUDALMEZEAU



| | |
|----------------------------|---|
| Visa du Député Maire | X |
| Adjoints | |
| Attachés | |
| Secrétaire du Député Maire | X |
| Compétence | |
| Services Techniques | |
| Cantine | |
| CCAS | |

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac - 75007 Paris*

Le même objectif de simplification et d'efficience a conduit à la création de quatre directions interrégionales de la Mer (DIRM), qui œuvreront à un échelon réellement pertinent pour l'ensemble des domaines maritimes.

Les directions interrégionales de la mer permettent notamment, à travers l'intégration des services dédiés à la signalisation maritime, de renforcer la cohérence par façade ou grand ensemble de façade, de la sécurité maritime, en regroupant le pilotage de la signalisation maritime, de la sécurité des navires et de la sécurité du trafic maritime.

Les différents chefs de services concernés, sous l'autorité de leurs préfets respectifs, disposent de l'année 2010 pour parfaire dans la concertation les organigrammes détaillés, les projets de services et les relations fonctionnelles interservices. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une mission d'appui a été décidée, associant les différentes inspections générales du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, en direction des DIRM nouvellement créées afin de les accompagner sur ces sujets.

Sur le plan de la gestion, l'unité des corps participant au dispositif de contrôle et de surveillance a été conservée. Ceci permet aux agents placés au niveau départemental et à ceux relevant de l'autorité régionale de candidater sur les mêmes postes en toute transparence. Il en va de même pour les actes de gestion importants tels que la promotion de ces agents. Cette catégorie de personnels fait partie des emplois préservés du programme budgétaire « Sécurité et affaires maritimes ». En effet, les missions communautaires auxquelles ils se consacrent, ainsi que les futures missions qui découleront du Grenelle de la mer, sont prioritaires.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais vous transmettre.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député-Maire, l'expression de mes respectueux hommages.

Dien amicament

Dominique BUSSEREAU